

Document d'information

CACES® R489

Catégorie 3

**- Conducteurs de chariots de manutention
automoteurs à conducteur porté -
Formation Initiale / Recyclage**

Titre de la formation et références

Nom de la formation : CERTIFICAT D'APTITUDE A CONDUIRE EN SECURITE - RECOMMANDATION 489 (CACES® R489)

Enregistrement au RCNP ou RS et code associé :

- RS5054 : catégorie 3 – Chariots élévateurs frontaux à porte-à-faux

Date d'échéance de l'enregistrement : 27/01/2025

Niveau : Aucun

Certificateur : CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE

Code NSF : 311u – Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage

Formacode : 31768 – Chariot automoteur / 31795 – Sécurité manutention

Code.s fiche.s ROME la.les plus proche.s : Aucun

Textes de référence :

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

- Article R.4323-55 du Code du travail et recommandations de la CNAM

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

- Aucun

Public visé

Cette formation est destinée à toute personne amenée à utiliser un chariot automoteur de manutention à conducteur porté.

Débutant et/ou expérimenté et/ou mise à jour des compétences.

Il est recommandé d'être titulaire du permis B.

Les bénéficiaires doivent avoir la capacité à comprendre les instructions (savoir lire et écrire le français).

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations, contactez notre référent handicap et consultez la page suivante :

<https://upvfd.fr/referent-handicap/>

Prérequis

Prérequis à la formation initiale :

Aptitude médicale au poste de travail sans contre-indication à la conduite des chariots.

Prérequis au recyclage :

Aptitude médicale au poste de travail sans contre-indication à la conduite des chariots.

Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle de la formation de recyclage.

Conditions d'accès et délais

Inscription sur devis, au plus tard 24h avant le début de la formation.

Equivalences

Aucune équivalence.

Objectifs de la formation

1/ Compétences attestées à l'issue de la formation :

L'objectif de la formation est d'apporter au conducteur les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique lui permettant de **conduire et utiliser un chariot automoteur à conducteur porté en sécurité pour lui et les personnes de l'environnement.**

Cette compétence requiert les compétences suivantes aussi bien théoriques (de 1 à 8) que pratiques (de 9 à 11).

1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, etc.).
2. Connaître la technologie des chariots utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements interchangeables potentiels ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction.
3. Identifier les différents types de chariots, leurs caractéristiques et leurs capacités.
4. Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).
5. Connaître et maîtriser les conditions de stabilité des chariots pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
6. Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté.
7. Savoir exploiter les chariots de manutention à conducteur porté (identification des charges, dispositifs de réglage des sièges, freinage, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations).
8. Connaître et effectuer les vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).
9. Réaliser les prises de poste et les vérifications du chariot.
10. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite et de chargement du chariot de manutention à conducteur porté, ainsi que la montée/descente en sécurité de celui-ci.
11. Vérifier l'état du chariot (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

2/ Suites de parcours et les débouchés :

Un **recyclage est prévu tous les 5 ans** et préconisé en cas de :

- Changement d'engins, d'équipement sur l'engin
- Modification des conditions et de l'environnement de travail
- Une longue période d'arrêt de conduite
- Survenue d'un accident durant l'activité de conduite

Enfin, la formation peut être complétée par une autre catégorie ou un autre CACES®.

Contenus de la formation

Formation initiale

Enseignements théoriques :

- Connaissances générales : rôle et responsabilités du constructeur, employeur, conducteur et principales références réglementaires
- Technologie des chariots de manutention automoteur à conducteur porté
- Les principaux types de chariots de manutention
- Les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des chariots de manutention
- Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention
- Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
- Vérifications d'usage des chariots de manutention automoteur à conducteur porté

Enseignements pratiques :

- Prise de poste et vérifications
- Conduite et manœuvres
 - Circulation
 - Manutention de charges
 - Gerbage et dégerbage en pile
 - Stockage et déstockage sur un palettier
 - Chargement et déchargement d'un véhicule
 - Manutentionner une charge lourde, longue, instable
- Entretien, Maintenance, Fin de poste

Recyclage : Le contenu de formation reste identique. Il est adapté aux besoins des participants à partir du recueil de leurs expériences et de l'évolution des recommandations le cas échéant.

Suivi et modalités d'évaluation

1/ Suivi des stagiaires :

Les besoins et les attentes des stagiaires sont évalués à l'entrée en formation pour adapter au mieux les objectifs et les contenus. La satisfaction est mesurée en fin de formation grâce à un questionnaire.

2/ Modalités d'évaluation :

Evaluation :

Les modalités de vérification des compétences sont définies dans la recommandation R489 de la CNAM et organisées en « tests CACES® » réalisés par un organisme testeur certifié (OTC) :

- Epreuve théorique : QCM
- Epreuve pratique : Exercices pratiques

A l'issue de l'évaluation, remise à chaque participant :

- Délivrance du CACES® R 489, uniquement en cas d'avis favorable à l'issue des évaluations
- D'une autorisation de conduite préremplie (à destination de l'employeur)
- D'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs
- D'un questionnaire de satisfaction

Moyens pédagogiques

1/ Equipement et matériel :

- ✓ Tableau et supports adaptés
- ✓ Matériels professionnels et engins

2/ Sur le plan pédagogique :

- ✓ Formation en présentiel
- ✓ Alternance d'apports théoriques et de mises en situation pratiques

3/ Qualité des intervenants :

Tous nos intervenants sont spécialisés et expérimentés en santé et sécurité au travail. Testeurs CACES® certifiés.

Durée de la formation et modalités d'organisation

1/ Lieu de la formation :

- Formation INTER-ENTREPRISES : dans un espace dédié au sein d'UPV FD
- Formation INTRA-ENTREPRISE : dans les locaux de l'entreprise d'accueil (sous réserve d'un lieu adapté et conforme aux normes en vigueur)

2/ Dates et volumes horaires :

Formation initiale : 3 jours soit 21h

Recyclage : 2 jours soit 14h

- Formation INTER-ENTREPRISES : Les dates de formations sont consultables sur notre agenda des formations <https://upvfd.fr/agenda-des-formations/>
- Formation INTRA-ENTREPRISE : Les sessions sont organisées sur des dates à la convenance de l'entreprise (nous consulter).

3/ Nombre de stagiaires :

La formation s'organise pour un groupe de 1 à 6 personnes.

4/ Organisation de la formation :

- INTER-ENTREPRISES ou INTRA-ENTREPRISE
- Horaires : de 9h à 12h et de 13h à 17h

5/ Individualisation de la formation :

Le niveau des stagiaires est discuté en amont avec l'entreprise afin d'adapter la durée et le contenu de la formation.

Coût de la formation

<p>Formation initiale :</p> <p>INTER 660 € HT/pers</p> <p>INTRA nous consulter</p> <p>Financements possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entreprise (fonds propres) - OPCO - Financement personnel 	<p>Recyclage :</p> <p>INTER 490 € HT/pers</p> <p>INTRA nous consulter</p>
--	--

Nos conditions générales de ventes sont téléchargeables sur notre site internet, consultez notre page dédiée <http://upvfd.fr/CGV> ou contactez-nous sur upvfd@upv.org

Valeur ajoutée et indicateurs de résultat

1/ La valeur ajoutée de l'UPV FD

UPV FD s'inscrit dans une dynamique déontologique de la formation et de l'accompagnement :

- Une équipe de formateurs professionnels, expérimentés
- Un réseau partenarial conséquent et pérenne
- Un suivi et un accompagnement individualisé des stagiaires
- Une gratuité des frais d'inscription
- Une ancienneté de plus de 25 ans

2/ Les indicateurs de résultat :

Chiffres globalisés du domaine de formation « Manutention / Levage - CACES® »

Indicateur	Source et définition de l'indicateur	% Initiale	% recyclage
Taux de satisfaction <i>Session(s) n-1</i>	Issue du questionnaire de fin de formation – % de stagiaires ayant déclaré être « satisfait » ou « très satisfait »	99%	
Taux d'abandon <i>Session(s) n-1</i>	Nb abandons / nb entrants	0%	
Taux de réussite <i>Session(s) n-1</i>	Nb de certifiés/ nb de candidats présentés aux évaluations	100%	

Renseignements complémentaires & Contacts

Contact : Adrien JEGOU

Tel : 04 83 69 19 09 / 07 61 98 48 15

Mail : a.jegou@upv.org

UPVFD : upvfd@upv.org / www.upvfd.fr

Date de mise à jour du présent document : Juillet 2024